

DELIBERATION**Séance du 27 novembre 2025**

Date de la convocation du Comité syndical : 18 novembre 2025  
 Nombre de membres en exercice : 53  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt- sept novembre 2025 à dix-sept heures quinze, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Tenu », 60 impasse du Vigneau à Sainte-Pazanne, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR. Ce comité se réunit suite au défaut de quorum lors du comité syndical qui s'est tenu le dix-sept novembre 2025 à Machecoul-Saint-Même.

**Etaient présents** : Mme Pascale BRIAND, M. Pierre MARTIN, M. Jacques MALHOMME pour Pornic Agglomération Pays de Retz, Mme Jocelyne PHILODEAU, M. Michel OLIVIER pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Mme Laetitia PELTIER pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, M. Loïc PLANET pour Grand Lieu Communauté.

**Etaient excusés** : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Mme BRIAND) pour Pornic Agglomération Pays de Retz, Mme Dorothée PACAUD, Mme Marilene BOUSSEAU pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, M. Laurent ROBIN pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ; M. Christophe LEGLAND, Mme Karine PAVIZA pour Grand Lieu Communauté.

⠼⠼⠼⠼⠼

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF LEADER DU PAYS DE RETZ – année 2024-2025**

Le PETR en tant que structure porteuse du groupe d'action locale (GAL), a pour mission la coordination, l'animation et la gestion administrative et financière du dispositif LEADER sur son territoire. Il consacre 1,5 ETP à la gestion du programme LEADER. Les frais liés à l'animation sont pris en charge à 80% par les fonds européens, le montant correspondant étant prélevé sur l'enveloppe globale dédiée au dispositif.

Les principales actions menées sont les suivantes :

- Animation des organes de gouvernance
- Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur le dispositif
- Accompagnement des porteurs de projets
- Suivi administratif et financier du programme
- Mise en place d'outils de gestion
- Veille réglementaire et vie du réseau

Pour les années 2024 et 2025, compte tenu des évolutions de l'équipe du PETR en 2024, de la répartition du temps de travail entre les programmes 14-22 et 23-27 et du calcul des frais salariaux via la méthode du barème standard de coût unitaire (BSCU) en vigueur, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement LEADER indicatif (avant instruction réglementaire)			
Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Remboursement des frais de personnel dans le cadre de la mise à disposition de deux agents au PETR :		Union Européenne – FEADER (LEADER)	99 616.62 €
		Autofinancement PETR Pays de Retz	24 904.16 €

Guilherme BLEU	25 261.27 €		
Vincent LE DALL :	57 431.60 €		
Hugues BAUDRY :	33 681.69 €		
Frais de structure (taux forfaitaire de 7%)	8 146.22 €		
<b>TOTAL</b>	<b>124 520.78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 520.78 €</b>

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier.
- **S'ENGAGE** en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz les écarts de recettes perçues.

La Présidente,  
Pascale BRIAND



## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

### DELIBERATION

#### **Séance du 17 novembre 2025**

Date de la convocation du Comité syndical : XX 2025  
 Nombre de membres en exercice : 53  
 Nombre de membres présents : XX  
 Nombre de votants : XX

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept septembre à xxxx, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à XXX, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR.

Etaient présents : XXX pour Pornic Agglomération Pays de Retz, XXX pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, XXX Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, XXX pour Grand Lieu Communauté.

Etaient excusés : XXX pour Pornic Agglomération Pays de Retz, XXX pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, XXX pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ; XXX pour Grand Lieu Communauté.

.....

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO DU TERRITOIRE**

Le PETR a décidé en 2023 la réalisation d'une vidéo pour illustrer les orientations politiques du projet d'aménagement du Pays de Retz à destination des habitants du territoire et de ses acteurs afin de faciliter la compréhension des enjeux de l'aménagement dans un contexte de transition écologique.

Cette vidéo est un outil de sensibilisation destiné au plus grand nombre (réseau sociaux, présentation en milieu scolaire) afin de maximiser son impact et de sensibiliser au maximum les acteurs du territoire, quel qu'il soit.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Recettes
Frais de personnel	12560,27
Production	23832
Vue Aérienne	5640
Sous titrage	1440
Cout indirect	3043,06
Total	46515,33
	Total
	46515,33

Entendu l'exposé du Président du Groupe d'Action Locale du Pays de Retz,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 044-200060838-20251127-DEL\_LEADER2025-DE



- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier.
- **S'ENGAGE** en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, a prendre en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz les écarts de recettes perçues.

Publication effectuée le :

La Présidente,  
Pascale BRIAND